



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
25 avril 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2363 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2018 et m'a prié de lui rendre compte tous les 60 jours de l'exécution du mandat de l'Opération. Il retrace et analyse l'évolution du conflit et présente la situation politique et opérationnelle au Darfour, ainsi que les principaux obstacles à l'exécution effective du mandat, notamment les violations de l'accord sur le statut des forces, au cours de la période allant du 16 février au 15 avril 2018. Il expose également les mesures prises par la MINUAD pour atteindre ses objectifs et fait le point sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de la MINUAD ([S/2017/437](#)).

#### II. Analyse du conflit

2. Dans l'ensemble, les conditions de sécurité sont restées stables, la saison sèche touchant à sa fin. Des accrochages sporadiques et de faible ampleur ont eu lieu dans la région du Jebel Marra entre les forces armées soudanaises et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW). Des affrontements ont également eu lieu entre les forces gouvernementales et les milices. Si la violence intercommunautaire a considérablement baissé, les litiges fonciers perdurent. Le processus de paix au Darfour se trouve toujours dans l'impasse bien que les pressions internationales exercées sur les mouvements armés augmentent. La mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour demeure limitée.

##### **Combats entre les forces du Gouvernement soudanais et les mouvements armés**

3. Si l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM) et la faction Gibril Ibrahim du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE-Gibril) sont largement demeurées inactifs au Darfour, les forces armées soudanaises ont progressé en menant de petites opérations dans les zones précédemment contrôlées par l'ALS-AW dans le Jebel Marra. Le nombre de victimes signalé et la faible intensité des accrochages indiquent qu'il n'y a pas eu d'affrontements à grande échelle. Le 10 mars, des éléments de l'ALS-AW ont attaqué un camp de l'armée soudanaise à



Jawa, à environ 7 kilomètres au sud-ouest de Deribat et, le lendemain, ont tendu une embuscade à un convoi de l'armée soudanaise près de Bumuye, à environ 8 kilomètres au nord-est de Deribat. Les deux affrontements auraient entraîné la mort de cinq soldats de l'armée soudanaise et de trois combattants de l'ALS-AW et fait plusieurs blessés parmi les civils. En réponse, l'armée soudanaise a mené, du 17 au 19 mars, une opération de ratissage dans les zones de Feina, Funguli et Leiba dans le Jebel Marra-Est, où elles ont été attaquées par l'ALS-AW les 21 et 22 mars. Les belligérants donnent des chiffres contradictoires quant au nombre de victimes. Toutefois, l'armée soudanaise a repoussé les attaques et capturé un commandant de l'ALS-AW. Trois civils ont été tués. Le 26 mars, des échanges de tirs sporadiques entre l'armée soudanaise, appuyée par les gardes-frontières, et l'ALS-AW se seraient poursuivis à Goubbo, Gur Lambung et Gouloubei, au sud-est du Jebel Marra, ce qui a poussé certaines personnes déplacées à se réfugier à Kidindingir. Le 28 mars, des affrontements ont également eu lieu à Saboun et à Khormaley, à l'est du Jebel Marra. On ignore le nombre de victimes, et un nombre indéterminé d'habitants de ces localités ont fui dans la montagne en quête de sécurité. Des affrontements ont aussi eu lieu à Katur, dans le Jebel Marra-Est, le 1<sup>er</sup> avril, avec pour résultat un mort, un blessé et 73 maisons incendiées. En outre, des milices auraient mené des attaques dans la zone de Feina le 4 avril, au cours desquelles quelque 16 villages ont été détruits et des civils, tués. L'arrivée des Forces d'appui rapide le même jour y a mis fin.

4. Le 12 mars, des éléments de l'ALS-AW ayant volé des chameaux appartenant à des nomades noueiba, ces derniers ont échangé des tirs avec le groupe armé et, le lendemain, ils ont incendié le village de Durgo, dont la population aurait fui à Bourri, Dar el Salam et Golo. Trois civils auraient été tués lors de ces incidents, et deux membres de la tribu des Noueiba auraient également été tués par des dirigeants de l'ALS-AW dans le village de Durgo le 17 mars.

5. Les forces gouvernementales ont renforcé leur contrôle sur d'autres régions du Darfour. Le 1<sup>er</sup> mars, les Forces d'appui rapide ont capturé le commandant de l'Armée de libération du Soudan-Direction historique, Suleiman Marjane, et deux autres combattants à bord d'un véhicule, avec quatre fusils d'assaut, près du Jebel Issa (Darfour septentrional). Dans la même zone, le 20 mars, des membres des Forces d'appui rapide ont capturé plusieurs éléments présumés du MJE-Gibril venant de Libye. Par ailleurs, le 19 mars, le Président soudanais Omar Al-Bashir a prorogé jusqu'au 30 juin 2018 le cessez-le-feu unilatéral annoncé par le Gouvernement dans tous les théâtres d'opération.

### **Milices**

6. Les tensions persistent dans les alentours de Kabkabiya (Darfour septentrional), après le face-à-face entre les Forces d'appui rapide et des miliciens rizeigat du nord alliés à Moussa Hilal en novembre 2017. Le 27 février, des éléments des Forces d'appui rapide ont affronté des miliciens à Misteriya, à 30 kilomètres au sud-ouest de la base d'opérations de la MINUAD de Kabkabiya. Une femme a été tuée et 10 civils ont été blessés pendant la fusillade alors qu'ils tentaient de protéger un responsable local. Les Forces d'appui rapide ont informé la MINUAD que l'incident s'était produit durant la campagne de collecte d'armes.

### **Conflits intercommunautaires**

7. Le nombre d'affrontements intercommunautaires a fortement diminué, seulement deux ayant été signalés pendant la période considérée. Le 12 février, des éleveurs zaghawa venus du Tchad et des nomades misseriya se sont affrontés au sujet d'un vol de bétail dans le village de Milaibiday, à 20 kilomètres au nord-est de Masteri

(Darfour occidental). L'incident a fait neuf morts parmi les nomades soudanais. En outre, le 8 avril, les Awlad Zeïd et les Zaghawa se sont affrontés au sujet d'un vol de bétail dans la zone de Kirkir, à 85 kilomètres au nord-ouest de Geneina, faisant un mort de chaque côté. Dans les deux cas, le gouvernement du Darfour occidental est intervenu en déployant les Forces conjointes Tchad-Soudan afin de créer une zone tampon entre les deux groupes. Les violences intercommunautaires ont enregistré un recul, surtout grâce aux interventions du Gouvernement soudanais, de l'Administration locale, de la MINUAD et de l'équipe de pays des Nations Unies. Les communautés locales estiment que la campagne de collecte d'armes a considérablement contribué à l'atténuation des violences intercommunautaires, mais elles craignent toujours que les groupes nomades n'aient pas été également désarmés.

### **Violences commises contre les civils et violations des droits de l'homme**

8. La situation générale des droits de l'homme au Darfour reste précaire, mais le nombre de violations des droits de l'homme et de sévices a diminué par rapport à la période précédente. La MINUAD a recensé 77 cas de violations des droits de l'homme et de sévices, qui ont fait 203 victimes dont 22 enfants, contre 84 cas ayant fait 192 victimes au cours de la période précédente. Quinze de ces affaires étaient des violations du droit à la vie (32 victimes) et 34, des violations du droit à l'intégrité physique (70 victimes). Il y a eu 21 cas de violence sexuelle et sexuelle, y compris des violences sexuelles liées aux conflits, qui ont pris la forme de viols et de tentatives de viol (27 victimes, dont 21 enfants, parmi lesquels un garçon), et 5 cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale (72 victimes). En outre, une affaire d'enlèvement (1 victime) et une affaire de disparition (1 victime) ont été recensées.

9. L'Opération a confirmé 51 cas de violations des droits de l'homme et de sévices (148 victimes), mais les 26 restants (55 victimes) n'ont toujours pas pu l'être pour différentes raisons liées notamment aux restrictions d'accès aux anciennes bases d'opérations de la MINUAD. Sur les cas signalés, 27 (120 victimes) seraient le fait des forces de sécurité gouvernementales et de groupes auxiliaires, notamment les Forces d'appui rapide et les gardes-frontières ; 13 cas (13 victimes) auraient été perpétrés par des civils inconnus et non identifiés et les 37 autres (70 victimes), par des hommes armés non identifiés. Des enquêtes n'auraient été ouvertes que pour 40 cas documentés ; elles ont conduit à sept arrestations, ce qui laisse craindre un manque d'efficacité de la part des services de répression et de poursuites dans certaines zones.

10. Les personnes déplacées ont été la cible de 88 incidents criminels, qui ont fait sept morts. D'autres civils ont été visés par 144 incidents criminels, qui ont fait 46 morts ; il s'agit de cas de meurtre (21), de vol à main armée (16), de tentative de vol (2), d'agression ou harcèlement (42), de vol avec effraction (8), d'enlèvement (4), d'incendie (4), de tir (25), d'attaque ou embuscade (1), de menace de violence (2), de vol de bétail (18) et autres (1). Durant la période précédente, les déplacés et les autres civils ont été visés par 68 et 92 incidents criminels respectivement, qui ont entraîné la mort de cinq déplacés et de 17 autres civils.

## **III. Situation politique**

11. Au cours de la période considérée, le Président Al-Bashir a apporté des changements à la tête des principales institutions chargées de la sécurité. Le 11 février, il a nommé de nouveau Salah Abdallah Mohamed Saleh Directeur général du Service national de renseignement et de sécurité, en remplacement de Mohammed Atta Al-Moula, qui occupait ce poste depuis 2009. Le 27 février, le Président a nommé le général de corps d'armée Kamal Abdelmarouf commandant des

Forces armées soudanaises et a annoncé d'autres promotions et nominations dans l'armée.

12. Le 2 avril, le Président a annoncé à l'Assemblée nationale que le Gouvernement avait l'intention de lancer des consultations ouvertes à tous en vue de l'élaboration et de la mise au point d'une constitution permanente. Il a demandé à tous les acteurs politiques, y compris la société civile et les mouvements armés, de participer aux consultations, qu'il a qualifiées de deuxième phase du dialogue national, et a déclaré que le projet de constitution serait soumis à un référendum populaire. Par la suite, le 10 avril, il a pris un décret portant libération de tous les prisonniers politiques du pays.

13. Les manifestations contre les mesures d'austérité ont continué au cours de la période considérée, principalement à Khartoum, alors que la population fait face à des difficultés économiques. Des manifestants, dont des militants de l'opposition, ont de nouveau été interpellés, ce qui a suscité des préoccupations au sujet des arrestations arbitraires et de la détention de ces derniers dans des conditions dégradantes, dont le fait de refuser aux détenus l'accès à un avocat et aux membres de leur famille. Le 18 février, le Président a ordonné la libération des détenus politiques arrêtés pendant les manifestations contre le budget national de 2018 et l'inflation qui s'en est suivie ; 80 personnes ont ainsi été libérées sur un nombre total estimé à 411. Il a été rapporté que d'autres militants politiques, dont de hauts dirigeants du Parti communiste soudanais, avaient été arrêtés.

14. Alors que les mesures d'austérité ont continué d'avoir une incidence défavorable sur la situation socioéconomique, le taux d'inflation ayant dépassé 50 % et la livre soudanaise s'étant dépréciée par rapport au dollar des États-Unis, le Gouvernement a intensifié ses efforts pour trouver une solution plus efficace à la crise. En mars, les Émirats arabes unis ont injecté 1,4 milliard de dollars dans la banque centrale du Soudan pour aider celle-ci à faire face à la crise des changes.

15. Du 13 au 17 mars, l'opposition Appel du Soudan, y compris les mouvements armés du Darfour, s'est réunie à Paris pour adopter une position commune sur l'examen de la feuille de route du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Elle a réaffirmé qu'elle rejetait le processus de dialogue national mené par le Gouvernement et ses résultats. La coalition Appel du Soudan a nommé Sadiq al-Mahdi, chef du Parti national Umma, Président du Conseil de direction. Le 20 mars, l'Armée de libération du Soudan-Conseil de transition (ALS-CT) a critiqué la coalition Appel du Soudan pour avoir tenu cette réunion, y voyant un acte visant explicitement à abandonner la résistance armée. Le 22 mars, le Président a menacé d'engager une action contre tout parti politique qui formerait une alliance avec les mouvements armés.

16. Au niveau régional, le Soudan continue de jouer un rôle constructif. Le 11 mars, le Ministre des affaires étrangères du Qatar, Mohammed bin Abdulrahman Al Thani, s'est rendu au Soudan pour s'entretenir avec le Président et le Ministre des affaires étrangères, Ibrahim Ahmed Abd al-Aziz Ghandour. Ils sont convenus de créer un comité politique consultatif conjoint, qui se réunirait deux fois par an pour examiner l'état d'avancement de leur coopération et d'autres questions d'intérêt commun. Ils ont également discuté de la mise en œuvre du Document de Doha et du processus de paix au Darfour. Le Soudan maintient une position de neutralité dans le clivage entre les membres du Conseil de coopération du Golfe. Le 19 mars, le Président a rencontré au Caire le Président égyptien Abdel Fattah el Sissi en vue d'améliorer les relations et la coopération en matière de sécurité entre leurs deux pays.

## IV. Situation humanitaire

17. L'accès humanitaire continue de s'améliorer au Darfour. Dans le nord du Jebel Marra (Darfour central), les acteurs humanitaires ont pu accéder à des villages des environs de Rockero pour procéder à une évaluation interinstitutions, du 14 au 21 février. Malgré ces améliorations, le Gouvernement a continué de refuser aux organismes humanitaires l'accès à des localités dans d'autres parties du Jebel Marra, comme Boldong et Kutrum, au Darfour central, et Suni, Jawa, Feina, Gurlang Bang, Tarantawra, Saboun El Fagor et Kara, au Darfour méridional.

18. Les retours se sont poursuivis durant la période considérée. Ainsi, en février, environ 2 000 personnes provenant des camps de déplacés de Salam, Kalma, Otach et Sereif (Darfour méridional) sont retournées à Yassin (Darfour oriental). Des affrontements entre l'armée soudanaise et l'ALS-AW dans le Jebel Marra-Est, les 10 et 11 mars, auraient entraîné le déplacement d'une partie des habitants de Feina, qui se seraient regroupés dans les zones de Goroland, Koringa, Banie, Tima et Golo. Par suite des combats, certaines activités humanitaires ont été temporairement suspendues, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en eau, l'hygiène et l'assainissement, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, à Deribat, Kidindir, Jawa, Belle Sereif et Leiba.

19. L'insécurité alimentaire demeure une source de préoccupation majeure, en particulier dans le Darfour septentrional. La situation est aggravée par la faiblesse des précipitations en 2017, qui a provoqué des pénuries de pâturages et d'eau pour le bétail et une mauvaise récolte. Selon les dernières perspectives du Système d'alerte rapide aux risques de famine, certaines parties du Darfour septentrional, ainsi que les déplacés dans le Jebel Marra, sont susceptibles de connaître une « crise » (niveau 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire) jusqu'en septembre. Au plus fort de la période de soudure (juin-septembre), les personnes déplacées dans le Jebel Marra pourraient faire face à une « urgence » (niveau 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire). Cette situation est encore aggravée par les mesures d'austérité prises récemment par le Gouvernement, qui ont entraîné de fortes augmentations des prix (jusqu'à 47 % en janvier) des aliments de base, notamment le blé et le sorgho. En février, les prix de détail du sorgho ont augmenté de plus de 15 % dans sept États. Les plus fortes hausses ont été enregistrées au Darfour oriental, au Darfour occidental et au Darfour septentrional (34 %, 25 % et 16 %, respectivement). En outre, des évaluations récentes indiquent qu'environ 98 % des ménages de déplacés n'ont pas de revenus suffisants pour acheter la nourriture dont ils ont besoin. Cette évolution de la situation macroéconomique pourrait entraîner de nouvelles augmentations des prix des denrées alimentaires et réduire encore la capacité des ménages pauvres de se procurer de la nourriture.

20. L'épidémie de diarrhée aqueuse aiguë qui s'était déclarée en 2016 avait cessé en janvier 2018. Cependant, 461 nouveaux cas, dont trois décès, ont été enregistrés au Darfour central entre le 9 février et le 26 mars, principalement dans les zones du Jebel Marra tenues par l'ALS-AW. En collaboration avec le Gouvernement, les partenaires humanitaires ont poursuivi leurs efforts pour contenir la maladie grâce à la formation du personnel de santé, à la prise en charge, à la lutte antivectorielle, au contrôle de la qualité de l'eau, à la distribution de médicaments et de fournitures médicales et à la promotion de l'hygiène et de la santé. En raison des difficultés d'accès aux zones touchées, on ne dispose guère de données sur la gravité de la situation. Les efforts se poursuivent néanmoins afin de parvenir aux populations.

## V. Situation opérationnelle

### **Attaques et menaces d'attaques visant le personnel de la MINUAD, des Nations Unies et des organismes humanitaires**

21. Durant la période considérée, 29 agressions ont visé le personnel des Nations Unies ou des agents humanitaires, contre 26 au cours de la période précédente. Le 24 février, un membre des Forces d'appui rapide a physiquement agressé et blessé un membre du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national à l'intérieur de la base des Forces d'appui rapide à Mellit (Darfour septentrional). Le fonctionnaire de la MINUAD avait été détenu parce qu'il avait fait signe à un chauffeur des Forces d'appui rapide qui roulait à grande vitesse de ralentir au moment où il traversait la route. À sa libération, après environ trois heures de détention, le fonctionnaire de la MINUAD, qui était blessé, a été traité à l'hôpital de Mellit et ensuite à l'hôpital de niveau II de la MINUAD à El Fasher.

### **Restrictions de circulation**

22. La MINUAD a enregistré trois refus d'autorisation de la part du service de renseignement militaire, ce qui a abouti à l'annulation de six vols. Fait positif, le Wali du Darfour central a approuvé des vols réguliers de Zalingei à Golo. Toutefois, le Gouvernement continue de refuser la demande de la Mission concernant des vols directs entre les bases d'opérations des différents secteurs et l'autorisation d'utiliser, à des fins de planification des vols, l'aéroport d'El Obeid comme aéroport de rechange pour les aéronefs de la MINUAD. En ce qui concerne les récents combats dans le Jebel Marra-Est, on dénombre trois restrictions de déplacement à Feina, le 25 mars et les 3 et 9 avril, et un refus d'accès à Katur, le 4 avril, l'accès ayant été par la suite autorisé le 9 avril. Une restriction de circulation a été également enregistrée au Darfour oriental le 22 février.

### **Visas et dédouanement**

23. Le Gouvernement a délivré 431 visas au personnel de la MINUAD, dont 20 à des militaires, 49 à des policiers, 39 à des visiteurs officiels, 42 à des sous-traitants, 4 à des civils et 5 à des personnes à la charge de ces derniers. Il reste au total 431 demandes en cours de traitement et 232 qui n'ont pas été traitées dans le délai réglementaire de 15 jours, dont certaines en instance depuis avril 2016. C'est notamment le cas des demandes déposées pour 113 sous-traitants, 24 policiers, 14 civils, 46 militaires, 11 Volontaires des Nations Unies, 23 visiteurs officiels et 1 consultant. Pour la Section des droits de l'homme, une demande de visa est toujours en instance, tandis que 13 demandes en instance depuis plus d'un an ont été retirées. En raison de la réaffectation de personnel et de la cessation de service, le taux de vacance de postes à la Section des droits de l'homme est passé de 32 % à 46 % au cours de l'exercice précédent, tandis que celui de l'ensemble du personnel civil recruté sur le plan international est tombé de 17 % à 6 %, et est imputable pour moitié aux visas en instance.

24. À Port Soudan, les autorités soudanaises continuent de dédouaner des conteneurs de rations alimentaires. Des progrès ont été enregistrés dans le dédouanement des autres envois, mais 35 cargaisons de matériel appartenant aux contingents et à l'ONU sont encore en instance, l'une d'elles depuis 2015. La MINUAD a continué de tenir des réunions techniques mensuelles avec des représentants du Gouvernement afin de régler les différentes questions en suspens. Les autorités l'ont informée en février 2018 que les renseignements sur les nouvelles modalités remplaçant le certificat d'exemption fiscale lui seraient communiqués. Elle n'a cependant pas encore reçu ces renseignements.

25. Mon Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, et le Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité, Smail Chergui, ont effectué du 7 au 10 avril une visite conjointe au Soudan. Le 8 avril, ils ont assisté à une réunion du Mécanisme tripartite tenue à Khartoum par les représentants de l'Union africaine, de l'ONU et du Gouvernement soudanais pour examiner les questions stratégiques et opérationnelles liées à l'exécution du mandat de la MINUAD. Des améliorations ont été constatées à cet égard et le Gouvernement a réaffirmé son engagement à poursuivre la coopération avec la MINUAD sur toutes les questions visées au niveau technique. Le Secrétaire général adjoint et le Commissaire de l'Union africaine ont également rencontré le Ministre des affaires étrangères, M. Ghandour, puis se sont rendus à El-Fasher, au Darfour, pour y rencontrer la direction et le personnel de la MINUAD, le Wali du Darfour septentrional et les représentants des communautés.

## **VI. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques de l'Opération**

### **Protection des civils**

26. Au cours de la période considérée, le nombre d'incidents concernant la protection des civils a globalement diminué dans l'ensemble du Darfour, y compris les cas de harcèlement de personnes déplacées ou de membres d'autres groupes vulnérables se livrant à des activités de subsistance ou cherchant à accéder aux terres agricoles. La liberté de mouvement des civils s'est également améliorée, principalement par suite de la campagne de collecte d'armes menée par le Gouvernement. Toutefois, les cas persistants de harcèlement et d'intimidation de personnes déplacées se livrant à des activités de subsistance, comme la collecte de bois de feu et de fourrage, ainsi que l'occupation de villages par des groupes armés et des nomades, continuent de susciter des préoccupations.

27. Les équipes intégrées de protection de l'Opération ont effectué 84 missions, dont 46 au Darfour septentrional, 1 au Darfour central, 5 au Darfour méridional et 32 au Darfour occidental. Au Darfour septentrional, elles ont effectué des visites en divers endroits de Oum Barou, Korma, Sortony et Tawila, où, bien que la situation ait paru calme, des personnes déplacées ont exprimé des préoccupations au sujet des activités menées par des éléments de l'Armée de libération du Soudan-Paix et développement (ALS-PD) et des nomades dans la région de Sortoni. Deux personnes déplacées de l'ethnie Four de Sortoni ont été tuées, supposément par des nomades, lors de deux incidents distincts survenus en février.

28. Au Darfour central, au Darfour méridional et au Darfour occidental, des problèmes comparables concernant la protection des civils, qui se sont surtout manifestés à proximité des villages et des camps de personnes déplacées, ont été portés à l'attention des équipes intégrées de protection. Au Darfour méridional, la population locale s'est plainte du manque de services de base, notamment de la lenteur avec laquelle la police soudanaise intervenait face aux problèmes de protection concernant des civils. À Golo et Rockero (Darfour Central), outre les lacunes des services de base, la population locale s'est plainte de la violence sexuelle et sexuelle, de l'existence d'un grand nombre d'enfants non accompagnés, du danger que présentaient les munitions non explosées, de la destruction de maisons et de cultures, prétendument par des nomades, ainsi que de l'absence de l'état de droit et des institutions judiciaires dans la plupart des villages du Jebel Marra. Au Darfour occidental, les communautés locales ont signalé des problèmes liés à l'occupation des terres, ainsi que des cas de harcèlement et d'agressions physiques contre les femmes et les filles se livrant à des activités de subsistance.

29. Le personnel en tenue de la MINUAD a fourni 180 escortes aller-retour pour les partenaires humanitaires à l'appui de l'acheminement de l'aide humanitaire, les évaluations interorganisations et de vérification, la distribution et le contrôle des produits alimentaires et non alimentaires et les activités opérationnelles. En outre, la MINUAD a continué de fournir des escortes quotidiennes pour les transports d'eau effectués par les partenaires humanitaires entre Koube et Sortoni, au Darfour septentrional, dans le cadre d'initiatives dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Elle a également fourni régulièrement des escortes armées pour accompagner le transport de fournitures humanitaires entre Sortoni et Kabkabiya (Darfour septentrional). En application d'arrangements spéciaux avec le Programme alimentaire mondial (PAM), la MINUAD a escorté deux convois de 31 camions du PAM qui ont livré 283 tonnes de produits alimentaires au Darfour méridional.

30. La composante militaire de la MINUAD a effectué en tout 5 512 patrouilles, dont 2 173 patrouilles de protection de civils (1 406 patrouilles de proximité, 135 patrouilles de longue distance et 632 patrouilles nocturnes) et 3 339 patrouilles de protection du personnel et du matériel de l'Opération (2 774 patrouilles de routine, 460 escortes de convois logistiques et administratifs) et 105 escortes de convois humanitaires. Elle a effectué au total 1 017 visites dans les villages et 934 visites de camps de personnes déplacées. La composante policière de la MINUAD a effectué 2 544 patrouilles, dont 958 destinées à établir la confiance dans les camps de déplacés, 213 liées à la collecte du bois de chauffe et du foin, 136 sur les marchés, 697 dans les villages, 434 dans des localités, 46 dans des zones de retour et 60 le long d'itinéraires commerciaux, afin de répondre aux besoins de sécurité des déplacés, en particulier les femmes et les enfants se livrant à des activités de subsistance à l'extérieur de leur camp. Ces patrouilles ont contribué à la surveillance des conditions de sécurité et ont instauré un cadre de sûreté et de protection dans les camps pour personnes déplacées, notamment en recueillant des informations pour le système d'alerte rapide de l'Opération. En outre, 289 réunions de coordination de la sécurité ont été tenues dans les cinq États du Darfour avec la participation de la police soudanaise, de la police de la MINUAD, d'organisations non gouvernementales, de représentants des personnes déplacées et de responsables communautaires. Ces réunions ont été l'occasion d'encourager la population à soutenir la mise en œuvre des initiatives de police de proximité et d'améliorer la sûreté et la sécurité des camps de déplacés.

31. Au cours de la période considérée, les unités de police constituées de la MINUAD ont escorté 46 convois des agences humanitaires (PAM, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et Fonds des Nations Unies pour l'enfance) à destination des camps de déplacés de Kalma, Dali, Argo et Otach et de Taouïla et Zalingei. Ces opérations ont permis aux équipes d'obtenir des informations de première main sur les besoins humanitaires des personnes déplacées et ont facilité la fourniture d'une aide humanitaire aux personnes dans le besoin.

32. Des cours de formation dans les domaines de la police de proximité, des droits de l'homme et de l'informatique ont été dispensés dans les cinq États du Darfour, à l'intention de 235 personnes déplacées et volontaires de la police de proximité. Ils avaient pour objet de faire mieux comprendre aux participants la nécessité de signaler à la police soudanaise les incidents concernant la protection des civils. L'Opération est en train d'élaborer un cadre de politique pour le renforcement des capacités institutionnelles de la police soudanaise.

33. Les engins explosifs ont continué de représenter une menace au Darfour. On a signalé six incidents, par suite desquels trois mineurs ont été tués et quatre autres personnes, dont une femme, ont été blessées. Ces incidents se sont produits sur un

marché au bétail à El-Fasher, au Darfour septentrional, à Leiba, dans l'est du Jebel Marra, au Darfour méridional, dans le quartier Alsaayia de Daein, au Darfour oriental, ainsi qu'à Rockero et Fanga, au Darfour Central. Les équipes de lutte antimines de la MINUAD ont effectué des évaluations des risques et mené des opérations de destruction d'explosifs dans huit villages du Darfour septentrional et du Darfour méridional, notamment sur le site de la base opérationnelle temporaire de Golo. Par suite de ces opérations, 2 898 engins non explosés et 24 492 cartouches de munitions périmées ont été détruits. La MINUAD a organisé des séances de sensibilisation aux risques qui ont été suivies par 27 126 personnes (6 908 hommes, 6 678 femmes, 5 661 garçons et 7 879 filles). Le 28 février, la MINUAD et le Centre National de lutte antimines ont organisé une manifestation publique à Kerenek (Darfour occidental), qui a marqué l'aboutissement des opérations dans toutes les zones de cette localité connues pour contenir des restes explosifs de guerre.

34. La MINUAD a continué de dialoguer avec les autorités des États en vue de régler les questions de protection liées à l'égalité des sexes, notamment grâce au renforcement des capacités des institutions locales. Environ 70 membres du personnel médical ont bénéficié d'une formation à la prise en charge clinique des victimes de viol, qui a été dispensée par l'Opération à Khartoum en février. Un atelier sur la prévention de l'exploitation sexuelle a également été organisé à l'intention du personnel humanitaire à Daein (Darfour oriental), le 6 mars. Dans le même ordre d'idées, les autorités du Darfour occidental ont entamé le 4 mars l'élaboration de la législation relative à la protection des femmes. Les 26 et 27 mars, la MINUAD a facilité la tenue des Journées portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, commémorant la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, auxquelles ont participé 100 déléguées provenant des cinq États du Darfour.

35. Conformément à son mandat qui consiste à fournir des services consultatifs et un appui logistique pour renforcer la capacité des tribunaux ruraux de régler les différends communautaires, notamment les litiges fonciers, l'Opération a, au cours de la période considérée, dispensé à 120 juges de tribunaux ruraux du Darfour septentrional, du Darfour oriental, du Darfour central et du Darfour occidental une formation sur les procédures judiciaires civiles et pénales et les techniques de médiation. En collaboration avec les autorités judiciaires soudanaises, la MINUAD a publié en arabe le manuel sur les lois soudanaises et les techniques de médiation qu'elle avait élaboré au cours de la période précédente et en a distribué 50 exemplaires à chacun des 120 juges des tribunaux ruraux des quatre États du Darfour susmentionnés. Des membres de la MINUAD ont également rencontré les autorités pénitentiaires soudanaises au Darfour occidental et au Darfour oriental, ainsi qu'à Khartoum, avec lesquelles ils se sont entretenus de la nécessité d'améliorer les conditions de détention. Les 27 et 28 février 2018, l'Opération a organisé un programme de formation à l'intention de 20 journalistes de Daein (Darfour oriental), dans le cadre des efforts qu'elle ne cesse de déployer pour renforcer la capacité des médias locaux de contribuer à la paix dans la région.

36. Au cours de la période considérée, la MINUAD a dispensé à 855 membres du personnel (52 femmes et 803 hommes), dont 224 policiers civils, 625 militaires et six membres du personnel civil, une formation sur les résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés, les instruments nationaux et internationaux de protection de l'enfance, l'impact des conflits armés sur les enfants, et l'interdiction de l'exploitation et des abus sexuels à l'encontre des enfants dans les opérations de paix. Elle a également dispensé à 1 190 personnes (818 femmes et 372 hommes), dont 20 membres de la police soudanaise, 25 membres des forces armées soudanaises, 12 membres du personnel d'organisations non gouvernementales, 18 professionnels des médias et 1 115 personnes déplacées, une formation visant à renforcer la maîtrise locale du programme de protection des enfants touchés par le conflit armé. Au total,

645 cartes de poche ont été distribuées et des messages imprimés sur des autocollants ont été traduits en 12 langues pour mettre en évidence la politique de tolérance zéro à l'égard des relations sexuelles avec des mineurs. En outre, l'Opération a établi quatre comités de protection de l'enfance dans les camps de personnes déplacées et les communautés d'accueil, notamment au Darfour occidental, au Darfour septentrional et au Darfour méridional, qui devraient jouer un rôle central pour étayer les allégations de violations commises contre des enfants et pour faciliter le partage d'informations à leur sujet. La MINUAD a également lancé la campagne « Plus d'enfants soldats – Protégez le Darfour » qui vise à faire cesser et prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats par les forces armées et les milices.

37. Au cours de la période considérée, la MINUAD a, en collaboration avec la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et l'équipe de pays des Nations Unies, appuyé la démobilisation de 793 ex-combattants, dont 268 femmes, à Nyala. Elle a en outre, en collaboration avec la Commission du cessez-le-feu, vérifié une liste de 800 ex-combattants appartenant aux factions favorables à la paix du Mouvement pour la Justice et l'égalité et de l'Armée de libération du Soudan et à la faction « Mother Wing » de l'Armée de libération du Soudan.

#### **Appui au processus de paix au Darfour et à la mise en œuvre du Document de Doha**

38. Le processus de paix au Darfour est toujours au point mort, les parties ayant essentiellement campé sur leurs positions. Dans un communiqué publié le 20 février [(PSC/PR/COMM.(DCCLIV)], le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a exhorté les mouvements armés du Darfour non signataires à s'engager immédiatement pour la paix et la réconciliation au Darfour, sur la base du Document de Doha, et exprimé sa conviction profonde que la recherche de la paix au Darfour était « indûment retardée ». Il a demandé à être informé dans les trois mois des progrès réalisés et a demandé à la Commission de l'Union africaine d'élaborer d'ici à mai 2018, en attendant le résultat de l'interaction engagée, des propositions de mesures, y compris, pour la première fois, d'éventuelles sanctions qui pourraient être appliquées à l'encontre de ceux qui continuaient d'entraver les efforts en vue d'une paix durable et de la sécurité au Darfour.

39. À l'appui de l'action menée par l'ancien Président sud-africain Thabo Mbeyelwa Mbeki, qui copréside le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, le Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour a maintenu le contact avec le Gouvernement et avec les mouvements non signataires. La dernière prise de contact en date avec deux des mouvements armés, l'ASL-MM et le MJE-Gibril, a pris la forme d'une réunion technique tenue le 1<sup>er</sup> mars à Addis-Abeba, à laquelle les deux mouvements ont réaffirmé leur engagement en faveur d'un règlement négocié. Le 11 mars, le Représentant spécial conjoint s'est également entretenu avec les représentants du Gouvernement et a préconisé d'envisager dans un esprit de conciliation les négociations qui devaient se tenir au cours des trois prochains mois. Le 2 mars, le MJE-Gibril a accusé le Gouvernement d'entraver le processus de paix et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, de faire cause commune avec l'une des parties au conflit.

40. Le 12 février, les responsables de la MINUAD ont rencontré à Nyala les représentants de sept mouvements signataires du Document de Doha, à savoir l'ALS-Direction historique, la faction favorable à la paix du Mouvement pour la justice et l'égalité, le Parti National pour la libération et la Justice, la faction « Free Will » de l'Armée de libération du Soudan, la faction « Dabajo » du Mouvement pour la justice et l'égalité et les factions « Moustafa Terab » et « Mother Wing » de l'Armée de

libération du Soudan. Les mouvements se sont déclarés préoccupés par les retards pris dans la mise en œuvre du Document de Doha, notamment en ce qui concerne les arrangements en matière de sécurité.

41. Le 25 mars, la MINUAD, les magistrats du Darfour oriental et l'Université de Daein ont organisé le premier de neuf ateliers consacrés à la politique relative au droit à la restitution des terres, qui a été adoptée par le conseil législatif du Darfour oriental en juin 2017 et sera mise en œuvre en 2018. Ces ateliers visent à faire mieux comprendre aux principales parties prenantes, en particulier les rapatriés et les personnes déplacées, la politique foncière de l'État et les dispositions spécifiquement prises à l'appui des retours volontaires. Soixante personnes, dont 13 femmes, ont participé à cet atelier. Les participants ont recommandé au gouvernement de faire respecter l'état de droit et lui ont demandé de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que des solutions efficaces soient trouvées.

### **Apaisement des violences intercommunautaires par la médiation**

42. La MINUAD a poursuivi ses activités de médiation à l'échelle des communautés. Le 18 février, en collaboration avec le gouvernement du Darfour méridional, elle a créé un mécanisme conjoint de stabilisation, composé d'elle-même, du gouvernement de l'État, de l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales et nationales présentes au Darfour méridional. Le mécanisme appuiera l'exécution du plan de stabilisation de l'État pour la période 2018-2019.

43. L'Opération surveille également les initiatives des gouvernements des États relatives à l'installation des personnes déplacées. Elle a tenu 12 réunions avec les autorités locales et les chefs communautaires au Darfour central, au Darfour oriental, au Darfour occidental et au Darfour septentrional, à l'appui de la mise en œuvre inclusive et avisée de ces initiatives. Au Darfour Central, le Commissaire chargé du développement des nomades a informé la MINUAD, le 27 février, de projets de réinstallation à Khoramla, à 8 kilomètres à l'ouest de Nertiti, de certains groupes nomades originaires de la région située au nord de Nertiti.

44. Les 4, 5 et 7 mars, les responsables de la MINUAD se sont entretenus avec des représentants de la population déplacée, du gouvernement de l'État et de l'administration autochtone du Darfour oriental pour évaluer les solutions envisageables pour la population déplacée. La plupart des personnes déplacées préfèrent retourner dans leur village d'origine une fois que la sécurité est établie et que les services de base sont assurés, mais d'autres préfèrent rester où elles se trouvent actuellement si elles peuvent y disposer des services collectifs de base et si elles conservent la propriété de leurs terres traditionnelles. Le gouvernement de l'État a créé deux comités pour faciliter leur retour, l'un étant chargé des questions de preuve et d'enregistrement de la propriété foncière et l'autre menant une campagne de sensibilisation de 45 jours sur la stratégie de retour.

## VII. État d'avancement de l'application des recommandations issues du rapport sur l'examen stratégique

### Mise en œuvre de la première phase et préparatifs en vue de la deuxième phase

45. La deuxième phase de la restructuration de la MINUAD est en cours, conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité. Le 13 février, la compagnie chinoise du génie a été déployée à l'appui des travaux d'installation de la base opérationnelle temporaire de Golo, tandis que la compagnie pakistanaise du génie s'emploie à améliorer l'infrastructure routière connexe sur le tronçon reliant Kabkabiya à Golo. La composante militaire est en train de réorganiser ses services administratifs, ce qui donne lieu à la fermeture de trois de ses états-majors de secteur au Darfour septentrional, au Darfour oriental et au Darfour occidental ; la Force d'assistance à la stabilisation de l'État, créée le 28 février et basée à Nyala, sera responsable des zones en dehors de la zone d'opérations du Groupement tactique du Jebel Marra. En outre, les bataillons d'infanterie sénégalais et rwandais ont été rapatriés le 26 février et le 17 mars respectivement.

46. La police de la MINUAD est actuellement déployée dans 9 bases d'opérations du Groupement tactique du Jebel Marra sur 10, à savoir Kabkabiya, Sortoni, Changel-Tobaya, Taouïla, Kass, Menawachei, Khor Abéché, Zalingei et Nertiti. Elle a par ailleurs adopté un nouveau concept général d'opérations et établi des structures de coordination pour assurer la liaison, la coordination et la notification des activités du Groupement. En outre, le déploiement d'unités de police constituées vers les bases d'opérations d'où l'armée s'est retirée a commencé à être effectué le 1<sup>er</sup> mars comme suit : unité jordanienne de Kabkabiya à Saraf Oumra, unité djiboutienne de Taouïla à Korma, unité sénégalaise de Geneina à Sereif et unité népalaise de Nyala à Masteri. Le 30 mars, toutes les bases d'opérations des unités de police constituées étaient pleinement opérationnelles. Au 7 mars, la composante police de la MINUAD comptait 2 560 éléments (1 002 policiers hors unités constituées et 1 559 membres d'unités de police constituées). La réduction de l'effectif au niveau prévu pour la deuxième phase, à savoir 2 500 policiers, devrait être achevée d'ici à la fin de juin 2018.

47. Le 9 avril, les responsables de la MINUAD avaient visité huit des 11 bases d'opérations fermées dans le cadre de la première phase de la restructuration (Toulous et Edd el-Foursan au Darfour méridional, Abou Chouk, Zamzam et Oum Kaddada au Darfour septentrional, Mouhajiriya au Darfour oriental et Foro Boronga et Habila au Darfour occidental) et obtenu auprès de sources locales des renseignements sur la situation sur les trois autres sites (Maliha, Tine et Mellit au Darfour septentrional). Dans l'ensemble, le retrait de la MINUAD de ces zones n'a pas eu de conséquences défavorables.

### Stratégie conjointe de collecte de fonds aux fins de la pérennisation de la paix au Darfour

48. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies ont achevé l'élaboration d'une stratégie conjointe de financement aux fins de la pérennisation de la paix au Darfour. Cette stratégie, qui tient compte des enseignements tirés de l'expérience, prévoit un engagement politique du système des Nations Unies et des États Membres à l'appui de la transition du maintien à la consolidation de la paix, afin de réduire les risques de reprise du conflit. Elle laisse notamment envisager la possibilité de financer les programmes sur les ressources des budgets des opérations de maintien de la paix à titre provisoire pendant la réduction des effectifs et prévoit de faire appel aux contributions volontaires.

## VIII. Observations

49. Si je suis encouragé par l'évolution favorable de la situation dans le domaine de la sécurité, je suis préoccupé de constater qu'aucun progrès comparable n'a été accompli dans le processus de paix et la mise en œuvre du Document de Doha. Je demande à nouveau aux parties concernées de s'engager à cesser les hostilités et à tenir des négociations directes et de reconnaître que seul un règlement politique pacifique permettra de garantir une paix durable et le développement à la population du Darfour. À cet égard, je salue les efforts que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine déploie sans relâche, avec l'appui du Représentant spécial conjoint, pour amener les parties à la table des négociations.

50. Il demeure indispensable, pour parvenir à des solutions à long terme pour les Darfouriens, de mettre intégralement en œuvre le Document de Doha, en particulier ses dispositions concernant des questions qui sont au cœur du conflit, telles que les différends concernant les terres et les autres ressources naturelles, ainsi que leurs conséquences. J'engage le Gouvernement, ainsi que la population touchée, à participer de manière constructive à la mise en œuvre de ces dispositions.

51. Je me félicite des progrès sensibles réalisés dans la restructuration de la MINUAD. À cet égard, je relève avec satisfaction que le Groupement tactique du Jebel Marra est devenu opérationnel et que les travaux d'installation de la base opérationnelle temporaire de Golo ont commencé. Je tiens également à remercier à nouveau le Gouvernement soudanais de sa coopération constante. Il demeure toutefois indispensable que l'accès de l'Opération à l'ensemble du territoire du Darfour soit garanti.

52. Enfin, je tiens à remercier le Représentant spécial conjoint, Jeremiah Nyamane Mamabolo, ainsi que l'ensemble du personnel de la MINUAD, l'équipe de pays des Nations Unies et les acteurs humanitaires, qui continuent d'œuvrer sans relâche pour que les conditions de vie du peuple darfourien s'améliorent. Je tiens aussi à saluer mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, et les anciens Présidents sud-africain, Thabo Mvuyelwa Mbeki, et nigérian, Abdulsalami Abubakar, tous deux membres du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, pour leur engagement inébranlable en faveur d'une paix et d'une stabilité durables au Soudan.

